

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

Table with columns for location (Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, etc.), duration (Trois Mois, Six Mois, Un An), and price (5 fr., 10 fr., 18 fr., etc.).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues: A LYON: AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7 A PARIS: DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

Aujourd'hui, tout acheteur à Lyon du NOUVEAU LYON a droit à la première livraison gratuite du roman de Pierre Decourcelle.

LE CRIME D'UNE SAINTE

La suite est en vente chez tous les libraires et marchands de journaux. Dépôt central: Veuve EVRARD, agence générale de journaux, 23, rue Thomassin, Lyon.

BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, la discussion du budget du commerce se poursuit sans incident.

On a de vives inquiétudes au sujet du transatlantique la "Gascogne" qui, depuis quatre jours, est vainement attendu à New-York.

L'empereur Guillaume a fait à un de ses amis, à propos de la solution de la crise présidentielle en France, des déclarations très pacifiques et presque amicales pour notre pays.

M. Vigné d'Octon, député socialiste de l'Hérault, a été reçu par Léon XIII, avec lequel il s'est entretenu principalement de la question sociale.

Lire à la 3ème page nos dépêches de la dernière heure.

Les Conventions

Au moment où la commission que la Chambre a nommée avant-hier, va commencer son enquête sur les Conventions et sur le rôle qu'y joua M. Raynal, il est intéressant, croyons-nous, de rappeler l'origine, l'application et les résultats de ces Conventions, si mal connues du public et si vivement critiquées par les économistes de l'école de M. Pelletan.

Si quelqu'un doit être responsable des Conventions, c'est tout autant que M. Raynal, M. de Freycinet, car elles ne sont que la conséquence de l'application trop hâtive et trop imprudente de son plan de grands travaux publics.

Ce plan, qui remonte à 1877 et 1878, fut adopté avec enthousiasme par la Chambre. Il comportait notamment la construction de 11.000 kilomètres environ de chemins de fer nouveaux — lignes secondaires destinées à compléter les grands réseaux exploités par les Compagnies.

Pour l'exécution de cette entreprise gigantesque, dont l'Etat, à la fois constructeur et exploitateur, assumait toutes les charges, on comptait sur des crédits budgétaires, mais le budget ne put supporter le poids écrasant qu'on lui imposait — et ce fut la grande faute de M. de Freycinet d'avoir ainsi engagé à la légère les finances du pays. — On se trouva donc bientôt en présence du déficit permanent et de l'emprunt à jet continu.

Persister dans cette voie, eût été folie. L'Etat avait entrepris une tâche au-dessus de ses forces et, pour sortir d'une situation désastreuse, on se dit, qu'en somme, il était plus logique d'abandonner aux grandes Compagnies, moyennant certaines compensations, la construction et l'exploitation des lignes projetées.

En d'autres termes, l'Etat passait la main aux Compagnies. De là les Conventions de 1883, conclues évidemment dans des conditions peu favorables à l'Etat.

Par ces Conventions, l'Etat rétrocédait aux six grandes compagnies 11.000 kilomètres de lignes nouvelles construites, en construction ou à construire, mais il prenait à sa charge la plus grande partie des dépenses qu'elles devaient entraîner.

Les Compagnies font les emprunts nécessaires à l'achèvement des travaux, mais l'Etat garantit l'intérêt des sommes empruntées. C'est là cette fameuse « garantie d'intérêt », si vivement critiquée.

De plus, pour parer aux insuffisances d'exploitation, l'Etat garantit aux Compagnies un dividende fixe pour leurs actionnaires.

Telles sont, dans leur ensemble, les Conventions de 1883.

Le premier reproche qu'on adresse à M. Raynal et à ceux qui prirent part, avec lui, à l'élaboration des Conventions, c'est qu'ils n'avaient évidemment pas calculé l'énormité de la charge qu'ils imposaient au budget de l'Etat.

En effet, toutes les compagnies, sauf celle du Nord, usent, — quelques-uns disent même: abusent, — de la garantie d'intérêt, et de ce chef seul, une somme de 92 millions, à payer aux Compagnies, est inscrite au budget de 1895.

Un second reproche non moins grave, auquel le récent arrêt du Conseil d'Etat donne une importance nouvelle, et qui s'adresse plus spécialement à M. Raynal, le ministre signataire des Conventions, c'est celui de n'avoir pas fixé exactement pour toutes les Compagnies la durée de la garantie.

Il n'y a pas de discussion en ce qui touche les compagnies du Nord, de Lyon, de l'Est et de l'Ouest, pour lesquelles la garantie cesse en 1915, en 1934 et en 1935. Mais comme aucune date précise n'a été stipulée pour l'Orléans et le Midi, ces deux compagnies ont réclamé la garantie d'intérêt pour toute la durée de leur concession, c'est-à-dire jusqu'en 1956 et 1960. L'Etat prétendait, lui, que la garantie devait prendre fin en 1915, comme pour le Lyon et le Nord. Le différend a été porté devant le Conseil d'Etat, et le Conseil d'Etat a donné gain de cause aux Compagnies.

De ce fait seul résulte pour l'Etat une charge nouvelle de un milliard deux cent cinquante millions au minimum. En effet, la Compagnie d'Orléans réclame, cette année, 12 millions à titre de garantie. La concession va jusqu'en 1956. Nous aurons donc à payer, en plus des prévisions, environ 12 millions, de 1915 à 1956, soit, pendant 40 ans, 480 millions.

Le Midi réclame 17 millions. La concession va jusqu'en 1960. Nous aurons donc à payer, par suite de l'arrêt du Conseil d'Etat, 17 millions par an, de 1915 à 1960, soit, pendant 45 ans, 765 millions.

Au total 1.265 millions! On conçoit que la Chambre se soit émue de cette situation et qu'elle ait voulu déterminer toutes les responsabilités.

Enfin, il est un troisième reproche que l'on adresse aux Conventions, c'est d'avoir mis les actions des Compagnies, c'est-à-dire des titres qui, par nature et par définition, doivent participer aux chances de l'entreprise, en dehors de tout aléa, en mettant tout cet aléa à la charge de l'Etat.

Nous venons d'exposer brièvement les points sur lesquels portent principalement les critiques des adversaires des conventions, il n'est que juste de placer en regard les explications données par M. Raynal, leur auteur principal.

Selon M. Raynal, les Conventions ont permis de construire 10.000 kilomètres de chemins de fer, tout en supprimant, pour l'Etat, les emprunts et le budget extraordinaire.

Les Compagnies ont liquidé leurs dettes envers l'Etat, lui ont fourni 550 millions de travaux sans bourse délier, ont contribué pour 625 millions à l'ouverture de lignes nouvelles et ont accepté les insuffisances d'exploitation.

Les avantages consentis, en échange, par l'Etat, n'offraient aucun danger, et le seul point qu'on puisse relever à la charge des Conventions, c'est le dividende du Midi porté à 50 francs. C'est, pour 250.000 actions, 2 millions et demi par an; mais on a gagné 4 millions par la réduction du dividende garanti du P.-L.-M.

Sans les Conventions, on aurait dépensé en pure perte 1.230 millions et, aujourd'hui, la moitié de cette somme est à la charge de la garantie d'intérêt: elle a pour gage un matériel valant d'un milliard.

Quant à l'augmentation de la garantie d'intérêt, elle dépend de causes multiples, mais n'a rien à voir avec les Conventions.

Telle est la défense de M. Raynal.

La commission d'enquête que la Chambre a nommée avant-hier est appelée à juger cette défense, comme elle est appelée à faire la lumière sur toute l'affaire des Conventions, depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui.

Nous espérons qu'elle saura remplir cette tâche de façon à donner à l'opinion toutes les satisfactions nécessaires, mais à faire aussi à sauvegarder les graves intérêts engagés.

Les partis ont fait de cette question, une sorte de machine de guerre, et non seulement contre M. Raynal et les Compagnies, mais encore contre la majorité républicaine et le gouvernement.

Encouragés par un premier succès — la chute du ministre Dupuy — ils ont voulu en profiter, et l'intention de M. Millerand en demandant la nomination d'une commission d'enquête, était bien moins de sauvegarder les droits de l'Etat, de tirer au clair une affaire embrouillée, que d'ouvrir une nouvelle ère de scandales.

La Chambre a déjoué ce calcul, et nous l'en félicitons. Elle veut la lumière, mais elle n'entend pas — les choix auxquels elle s'est arrêtée pour la composition de la Commission d'enquête l'indiquent — faire le jeu de ceux qui se font le mot de M. Waldeck-Rousseau « selon le mot de M. Waldeck-Rousseau » s'efforcent de perdre la République, en la discréditant. »

Clément Noé.

UNE INTERVIEW DU PAPE

M. Vigné d'Octon au Vatican. — Un portrait de Léon XIII. — Le Pape et les questions sociales.

M. Vigné d'Octon, député de l'Hérault, s'est rendu en Italie et a été reçu par le Pape avec lequel il a eu une intéressante conversation.

Le Petit Méridional, de Montpellier, publie aujourd'hui le récit de cette entrevue, qui lui a été adressé par M. Vigné d'Octon et dont voici les principaux passages:

De tous les souvenirs que j'emporte de mon voyage en Italie, celui de ma visite au Vatican ne restera comme l'un des plus rares et des plus suggestifs.

Quel étrange vieillard que Léon XIII! Père, extraordinairement pâle, non pas de cette pâleur crasse, tourmentée, presque jaune d'agonisant, que les vieux peintres espagnols répandaient sur la face du Christ et qui tant nous émeut dans la pénombre des églises, mais d'une pâleur neigeuse, albescente, uniforme et douce comme celle dont les grands primitifs illuminaient les traits de leurs martyrs et de leurs vierges moribonds, sous la divine lumière italienne.

Une maigreur d'ascète encore spirituellement par l'éclat continu d'un regard où semblent se réjouir tout ce qui reste d'une vie robuste et les ardeurs que la vieillesse commence à trahir.

Le front modérément découvert, à des reflets de marbre et les rides y sont à peine

l'intérêt de l'ordre et de la paix publique. Au milieu d'une atmosphère déjà méphitique, ce n'était vraiment pas le cas d'exhumer le cadavre des conventions. Toutefois, cette contradiction est un mauvais symptôme parlementaire, elle indique que l'on vote au hasard, sans savoir ce que l'on fait. Pourquoi les députés ont-ils dit non hier, alors qu'ils avaient dit oui, il y a huit jours?

Aucun ministre ne pourra jamais compter, ni en bien ni en mal, sur une majorité qui, sans principes arrêtés, évolue de la sorte. Une majorité doit être comme un régiment qui manœuvre sous les ordres d'un colonel, qui, dans notre cas, est le ministre.

Enfin, pour le moment, acceptons ce changement de front comme un bonheur, même si la discipline n'y est pas.

Le discours du trône anglais n'est considéré comme intéressant que parce ce qu'il ne dit pas.

La question d'Egypte et celle du Haut-Nil y sont passées sous silence, et ce sont les questions vitales du moment.

La Russie, non plus, n'est pas nommée.

On s'attendait, au moins, à quelques phrases courtoises qu'on ne trouve pas. Pour le monde diplomatique, cela veut dire qu'avec la Russie, il n'y a encore rien de fait, et qu'en Egypte on ne veut rien faire.

Le discours, du reste, n'a pas une bien grande importance, car les jours du ministère Roseberry sont comptés, et nous ne pourrions pas ouvrir des négociations avec un ministre aussi peu viable.

Le nouvel ambassadeur d'Italie n'a pas reçu en France un accueil bien chaleureux.

Venant après M. Rossmann, il était difficile qu'il en fût autrement; M. Rossmann, bien qu'italien, avait quelque chose de notre tempérament et de nos idées. Le comte Tornielli, qui qu'il fasse, restera toujours Italien de sentiment comme de race.

Il convient cependant de le recevoir de bonne grâce et de ne pas nous mettre en mauvaise posture à son égard.

On lui reproche sa mission à Londres et d'avoir été l'artisan d'un accord anglo-italien. Il faudrait cependant nous déshabiller de juger les diplomates sur leurs précédents.

Un diplomate doit, n'importe où il se trouve, suivre les instructions de son gouvernement et prendre les intérêts de son pays. C'est son devoir absolu et l'accomplir sans mauvais sentiment. Il est toujours l'ami du pays où on l'envoie; cela fait partie du bagage diplomatique. Si donc le comte Tornielli a accompli un devoir de sa mission, mais il n'est pas, pour cela, un ennemi de la France. Il sera notre ami à Paris comme à Londres, il était l'ami des Anglais.

Persuadons-nous bien qu'en politique il n'y a que les intérêts qui comptent et qu'on est toujours amis quand les intérêts sont d'accord. Dans les relations internationales, les sentiments et la poésie sont sans portée.

Du reste, je crois savoir que l'accord de l'Angleterre avec l'Italie n'est que partiel et n'a qu'un but: associer les intérêts anglo-italiens en Afrique, en vue de l'occupation de l'Egypte.

C'est, pour ainsi dire, un avertissement donné à la France.

Si elle renonce à demander l'évacuation de l'Egypte, on jettera l'Italie pardessus bord; si elle persiste à réclamer l'évacuation, l'alliance anglo-italienne sera complétée. Voilà le fin mot de la politique anglaise.

On m'assure que le comte de Tornielli a pour mission principale de dissiper les méfiances françaises. Peut-être prendra-t-il avec la France les négociations suspendues avec l'Angleterre. Dans ce cas, ce serait l'Angleterre qui pourrait être jetée par-dessus bord.

Tout cela n'est que jeu d'échecs diplomatique dans lequel chaque partie joue avec ses intérêts. Les sentiments n'ont rien à y voir.

UN PARISIEN.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

LA COMMISSION D'ENQUÊTE — LA MAJORITÉ — LES DISCOURS ANGLAIS — LE COMTE TORNIELLI — POLITIQUE ANGLAISE.

La Chambre, dans ses bureaux, a découvert la Chambre en séance, au sujet de la commission d'enquête.

Nous pouvons nous en féliciter dans

visibles. Une couronne de cheveux blancs sort de la calotte blanche et fait à ce pâle visage comme un nimbe d'argent qui le pâlit encore. Le nez plus que tout trahit la race italienne par sa minceur. La rectitude de ses lignes, les ailes à ce point sort exsangues qu'elles paraissent translucides. Sans la grille de l'âge, la bouche a gardé son dessin délicat presque mièvre; la lèvre fine, sinuose, décolorée comme la lèvre d'un blessé s'ouvre sur quelques dents branlantes et jaunes qui accusent la vieillesse sans détruire l'harmonie de ce noble visage.

Le corps d'ailleurs est resté droit, et si sa maigre apparence sous les plis de la robe blanche, son attitude et ses lignes cloignent toute idée de sémitité et de décrépitude.

La main petite, bien faite, pas trop maigre, repose blanche, quasi-diafane sur la blanche soie comme la main d'une jeune personne sur la blanche soie de la robe et le brillant des bagues, l'éclat des pierres mettent en relief le blenté délicat des veines. Elle est douce au toucher, un peu molle, mais affectueuse, cordiale même et j'avoue ne l'avoir serrée qu'avec un peu d'émotion où il y avait peut-être beaucoup de satisfaction artistique.

« Je suis heureux, dit le pape, de serrer la main d'un député français; quelles que soient vos opinions et vos convictions, je suis sûr d'avoir devant moi l'un des représentants d'un grand peuple. »

« Je suis venu en Italie pour étudier l'organisation des Universités et recueillir des documents pour la défense d'une proposition de loi que j'ai récemment déposée sur le bureau de la Chambre française. Je crois incomplète l'enquête à laquelle je viens de me livrer, si je n'emportais votre opinion sur ce sujet. »

« Les Universités d'Italie, hélas! je ne pourrais vous en dire beaucoup de bien. D'abord il y en a trop, vingt et une, je crois, alors qu'une dizaine suffiraient à tous les besoins de l'enseignement supérieur; aussi certaines s'étiolent-elles, comptant autant de professeurs que d'élèves. »

« Mais, continue Léon XIII, ce qui, par dessus tout, arrête l'essor des Universités italiennes, c'est l'absence de la politique dans leur fonctionnement et dans leur vie. »

« Pour tous ces motifs, le niveau intellectuel des Universités italiennes n'atteint pas le degré qu'il devrait atteindre pour répondre aux nombreux sacrifices que l'Etat consent pour elles. »

« M. Brunetière a-t-il exactement rendu votre pensée, quand il vous a prêté dans un article retentissant cette parole que la « science avait fait banqueroute à ses propres dépens? »

« M. Brunetière a, m'a-t-on dit, tiré de fort brillantes déductions de quelques-unes de mes paroles. Que la science ait fait banqueroute, je ne crois pas avoir prononcé ce mot là. J'ai voulu dire que les efforts tentés par les savants pour expliquer la Création, ce qu'ils appellent la genèse du monde et de la vie, sont restés vains, qu'on s'est vainement efforcé et qu'on s'efforcera vainement à répondre par des raisonnements et des calculs le problème de nos origines et de nos destinées, que la science ne saurait remplacer la religion dans la vie des hommes comme dans la vie des peuples. Ce que j'ai voulu dire aussi, c'est que l'abime creusé par certains entre la religion et la science n'existe pas, que la science peut et doit marcher avec la religion, que les deux convergent et les progrès de l'une ne sont et ne peuvent être que la glorification de l'autre. »

« Oserai-je vous demander ce que vous pensez des progrès du socialisme en Europe et plus particulièrement en France? »

« Si par socialisme vous entendez les tentatives qui sont faites pour améliorer d'une façon progressive, sage et raisonnée la situation des masses malheureuses, si vous appliquez ce mot à tous les efforts accomplis pour réaliser dans le gouvernement des hommes plus de justice sociale, je vous répondrai qu'on ne saurait poursuivre un plus noble but. »

« Telle a été l'œuvre du christianisme et, pour ma part, c'est ce que je n'ai cessé de faire depuis mon avènement au Pontificat. »

« Et que pensez-vous des partis politiques qui, sous la dénomination de socialistes, poursuivent ce but en France? »

« Je pense que ces partis feront œuvre stérile et seront frappés d'impuissance tant qu'ils ne s'appuieront pas sur la religion. En France, en Allemagne, l'opposition viciée de certains de ces partis est redoutable; tout cela, je le répète, est œuvre vaine parce que la religion en est bannie. »

« La forme républicaine est une forme de gouvernement très acceptable, et malgré ses égarements et ses torts, j'aime votre république plus que vous ne le croyez en France; pourquoi la République ne serait-elle pas religieuse? Pourquoi ne parviendrait-elle pas à gouverner la France? Non, vouloir gouverner les hommes sans la religion, c'est la plus dangereuse des chimères. »

« Le parti socialiste en Europe, en France surtout, est un parti jeune, il jouit de l'avantage de n'avoir à son actif aucune des fautes ou des tares des autres partis, mais outre qu'il n'a pas de discipline, il s'agit en vain, je vous le répète, parce qu'il n'a pas la religion. »

Tel est, conclut M. Vigné d'Octon aussi fidèlement raconté que possible, l'entretien que j'ai eu avec le pape Léon XIII, le dimanche 20 janvier.

En reproduisant ses paroles, comme en les écoutant, je me suis efforcé d'oublier que j'étais homme politique, jeté dans la mêlée des partis et luttant dans les rangs de l'opposition radicale. Je n'ai eu que l'agacement de ces idées, que me suis fait un scrupule de ne pas modifier un iota de cette consultation.

Certains pourront trouver étrange qu'elle ait été demandée au chef de l'Eglise catholique, apostolique et romaine par un radical socialiste; à ceux-là, je répondrai que l'esprit sectaire a toujours été le plus dangereux et le plus nuisible à la recherche de la vérité. En ce qui me concerne, des paroles tombées de la bouche de Léon XIII, je suis heureux de retenir celles-ci: Le parti socialiste est un parti jeune, il jouit de l'avantage de n'avoir à son actif aucune des fautes ou des tares des autres partis.

A notre tour nous avons reproduit, non dans son entier, mais en respectant scrupuleusement l'esprit de l'ensemble, et la forme des passages insérés, ce curieux document, dont nous laissons, bien entendu, à son auteur, et au journal qui l'a le premier accueilli, l'entière responsabilité.

Service téléphonique

CONSEIL DE CABINET

Paris, 7 février. Les ministres se sont réunis en Conseil de cabinet, sous la présidence de M. Ribot.

LA CATASTROPHE DE MONTCAU-LA-MINE M. Dupuy-Dutemps a rendu compte de son voyage à Montcau-la-Mine. Le ministre s'est renseigné sur les causes de la catastrophe.

Les ingénieurs déclarent que l'explosion est due à un accident fortuit. La mine dans laquelle l'explosion s'est produite n'était pas en exploitation; elle était en surveillance, et les ouvriers avaient seulement pour mission d'assurer les travaux de conservation.

Les délégués du président de la République et du ministre de l'Intérieur ont distribué des secours représentant, pour chaque famille, environ un mois de salaire, et la Compagnie est prête à faire le nécessaire pour assurer le sort des veuves et des orphelins.

Le Conseil décide ensuite de ne pas s'opposer à la motion tendant à confier à la commission parlementaire du travail les pouvoirs de procéder à une enquête générale sur les conditions du travail et la sécurité dans les mines.

Le gouvernement stipulera cependant que l'enquête de la commission du travail ne devra compter en aucune façon sur les attributions du pouvoir exécutif, qui est seul chargé de rechercher les responsabilités.

LE BUDGET DES RECETTES M. Ribot a fait savoir que le projet rectifié du budget des recettes serait incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

Autour du Parlement

Paris, 7 février LA COMMISSION DES CONVENTIONS La commission d'enquête sur les Conventions, a été complétée aujourd'hui. On sait, en effet que deux sièges étaient vacants.

M. Argeliès a été réélu par le septième bureau, et cette fois, il a accepté ce mandat.

Dans le quatrième bureau, M. Dejeante a été élu à la place de M. Gotteron, nommé par erreur.

La commission se réunira demain pour se constituer.

M. Argeliès, à peine réélu membre de la commission d'enquête sur les Conventions et après avoir accepté ce mandat, a de nouveau changé d'avis. Il adresse, en effet, au président de la Chambre, une lettre où il dit:

« Le septième bureau a cru devoir me réélire comme membre de la commission. Si je n'ai pas décliné sur l'heure toute candidature, c'est uniquement afin de permettre au septième bureau de manifester à nouveau son intention de voir la minorité de la Chambre obtenir, dans la commission, une représentation proportionnelle. »

Cette manifestation faite, je remercie vivement mes honorables collègues du septième bureau et renonce avec moi-même à la démission de membre de ladite commission.

L'AMNISTIE ET LES SYNDICATS Le ministre de la justice vient de faire savoir à M. Prudent-Dervillers, qui lui avait écrit à ce sujet, que les condamnations prononcées pour infractions à la loi sur les syndicats professionnels, bénéficieraient de l'amnistie.

Quant aux amendes déjà recouvrées elles ne pourront être restituées, le décharge n'existe en effet que pour les amendes non encore payées.

LE RÉGIME DES BIÈRES La commission chargée d'examiner les diverses propositions relatives au régime des bières, s'est réunie aujourd'hui.

Son président, M. Bourgeois (Jura), a fait observer que la commission ne pouvait à son avis, délibérer utilement, le projet sur la réforme des boissons qu'est soumis à la commission du budget, modifiant sensiblement le régime des bières. Dans ces conditions, M. Bourgeois estime que la commission spéciale fait double emploi, et il propose à ses collègues de se dissoudre, mais tel n'a pas été l'avis de la commission qui a décidé de rester en fonctions, pour reprendre à son compte le projet de réforme des boissons.

Le projet de réforme des boissons serait ajourné pour une cause ou pour une autre.

CHAMBRE

Paris, 7 février La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Brisson.

Le Budget du Commerce L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère du Commerce et de l'Industrie.

LES RÉCOMPENSES HONORIFIQUES M. Dejeante développe un amendement tendant à réduire de 10.000 francs le chapitre 8 (récompenses honorifiques aux vieux ouvriers) et à reporter cette somme au chapitre 12 (caisse nationale des retraites ouvrières).

L'orateur estime qu'un ouvrier qui a travaillé pendant 30 ans, mérite mieux qu'une médaille de 3 francs. (Bruit.)

Un titre de rente serait bien mieux son affaire.

M. Pichon. — La médaille est la récompense des services rendus au pays. Nous sommes, nous aussi, les représentants des ouvriers. (Très bien! Très bien!)

M. Dejeante. — Et nous, nous sommes donc les représentants des patrons? (Exclamations.)

M. Brisson. — Nous sommes tous ici les représentants de tous les citoyens. (Applaudissements.)

M. Jourde dépose un amendement tendant à augmenter le chapitre 8 de 300.000 francs. L'orateur voudrait que chaque titulaire d'une médaille ait droit à une pension de 100 francs.

M. Maurice Faure appuie cet amendement. Il estime en outre que les médailles sont distribuées avec trop de parcimonie. (Très bien! Très bien!)

M. Leydet, rapporteur, engage M. Jourde à réserver son amendement pour le moment où l'on discutera le projet de loi relatif aux retraites ouvrières.

M. Fabrot reproche à la majorité qui représente les patrons, son ambition et son egoïsme. (Bruit.)

La majorité ne veut rien faire pour les ouvriers. (Exclamations.)

Je connais un ouvrier médaillé qui tend la main. Ne serait-il pas plus digne pour le patrie d'assurer l'existence des vieux ouvriers. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'amendement de M. Dejeante est repoussé par 497 voix contre 67.

M. Jourde déclare qu'il maintient son amendement.

Cet amendement est repoussé par 323 voix contre 100.

Les chapitres 8 à 12 sont adoptés.

LES RETRAITES OUVRIÈRES M. Leydet, rapporteur, fait des réserves sur le chapitre 13. Il convient d'inscrire deux millions pour la bonification des pensions de retraite des travailleurs, mais à condition que la répartition en sera déterminée par la loi de finances.

M. Ribot. — C'est convenu.

M. Bourgeois. — Nous sommes, sur ce point, d'accord avec le gouvernement. Les chapitres 12 à 31 sont adoptés.

L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL M. Dutreix propose d'augmenter de 50.000 francs le chapitre 3a (enseignement industriel et commercial).

L'orateur constate que la situation financière des écoles professionnelles laisse à désirer. Le budget de toutes ces écoles, sauf les deux écoles de Lyon et de Havre, est en déficit. Il devient nécessaire d'augmenter les subventions. (Très bien! Très bien!)

M. Leydet reconnaît que le crédit est insuffisant.

M. Dutreix dit que beaucoup d'écoles doivent fermer leurs portes si on ne vient pas à leur aide. (Mouvements divers.)

Voix nombreuses. — Aux voix! Aux voix! L'amendement est repoussé par 383 voix contre 128.

M. Georges Berry développe un amendement tendant à augmenter le chapitre de 26.000 francs pour donner des bourses de voyage aux élèves de l'école de commerce.

M. Lébon, ministre du commerce, répond que le nombre de ces bourses sera le même cette année que l'année dernière.

M. Berry retire son amendement.

LA SÉRICICULTURE M. Crémieux dépose un projet de résolution invitant le ministre à modifier le règlement d'administration publique relatif aux

VOTE DES DERNIERS CHAPITRES
Les chapitres 35 à 40 du budget du commerce sont adoptés.

LES POSTES ET TÉLÉGRAPHES
L'ordre du jour appelle la discussion du budget des Postes et Télégraphes.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE
Encore une journée calme, encore une séance dépourvue d'incidents.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE
(De notre rédacteur spécial)

Encore une journée calme, encore une séance dépourvue d'incidents.

Après avoir luté longtemps, M. Brisson se rend compte de l'unité de ses efforts.

En dehors de cette discussion sur les médailles ouvrières, le débat plus important a été celui qui a été soulevé à propos des primes à la filature des soies.

Le budget du commerce terminé, on a entamé les postes et télégraphes.

Le retard de la « Gascogne »
Paris, 7 février

Le grand transatlantique la Gascogne, paquebot de 9.000 chevaux, jaugeant 7.630 tonneaux.

SECOURS AUX BLESSÉS
Le conseil central de la Société française de secours aux blessés militaires vient de voter.

LE LIEUTENANT SIMON
Le lieutenant de vaisseau Simon, de l'état-major particulier du ministre de la marine.

INFORMATIONS
Paris, 7 février

Convocation d'électeurs sénatoriaux
Sont convoqués pour le 24 mars, à l'effet de procéder au remplacement :

1° De M. Griffe, décédé, les électeurs sénatoriaux de l'Hérault;

2° De M. Decroix, décédé, les électeurs sénatoriaux de la Loire-Inférieure;

3° De M. Le Monnier, décédé, les électeurs sénatoriaux de la Sarthe.

Le successeur de M. de Lanessan
D'après le XIX^e Siècle, qui ne reproduit du reste cette information que sous toutes réserves.

L'empereur d'Autriche en France
L'arrivée de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche au cap Martin est retardée jusqu'au 13 février.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Les passagers de la Gascogne sont au nombre de 161, savoir 42 passagers de cabine.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Le personnel du bord : matelots, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Le personnel du bord : matelots, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Le personnel du bord : matelots, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Le personnel du bord : matelots, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Le personnel du bord : matelots, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Le personnel du bord : matelots, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Le personnel du bord : matelots, mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc.

ciens, chauffeurs, cuisiniers, domestiques, etc., se compose d'environ 300 personnes.

La Gascogne n'est pas encore arrivée à New-York.

La Compagnie transatlantique communique la note suivante :

Bien qu'aucune dépêche ne soit encore parvenue à la Compagnie, au sujet de la Gascogne, rien ne fait prévoir un sinistre.

Le retour, qui, du reste, a eu des incidents, est vraisemblablement dû à une avarie de machine ou à des gros temps.

D'autres paquebots, également attendus à New-York depuis plusieurs jours, ne sont pas encore signalés.

DECLARATIONS DE GUILLAUME II
Paris, 7 février.

Une correspondance adressée au Matin, résume ainsi une conversation que l'empereur d'Allemagne aurait eue ces jours derniers avec une personne de son entourage.

« J'estime, a dit Guillaume II, que l'ordre parfait, la tranquillité absolue dans lesquels est effectuée la transmission des pouvoirs présidentiels est un spectacle curieux, qui peut et doit fournir matière à nos méditations. »

Nous trouvons-nous en présence d'un rotteur constitutionnel, extrêmement détestable ? ou n'assistons-nous pas plutôt à une modification profonde des mœurs publiques chez une nation qui naguère passait pour manquer encore de maturité politique ?

Pour nous, nous éprouvons de la satisfaction à voir en France, à la tête de l'Etat, un homme réputé sage, qui, par tout ce qu'on croit savoir de lui, inspire à tout le monde une entière confiance.

Autant que l'ancien, le nouveau président de la République constitue, à mes yeux, une garantie d'ordre et de paix, d'ordre intérieur et de paix internationale. Et ceci a une importance capitale.

J'estime que la guerre serait le plus grand des maux, et, en ce qui me concerne, je m'efforcerais toujours, autant que cela sera en mon pouvoir, à empêcher qu'elle se produise.

C'est vous dire qu'il m'est particulièrement agréable de penser qu'il y a, en France, un chef d'Etat à la fois modéré et énergique, partageant lui aussi les tendances d'opinion desquelles je suis animé.

Un journal qui a la spécialité de publier avec de gros titres faits pour tirer l'œil, un scandale par jour annonce aujourd'hui : « Un Panama dans la magistrature. »

Des numéros de ce journal étaient colportés cette après-midi dans les couloirs du Palais-Bourbon, mais contrairement à l'attente des promoteurs de cette affaire, ils n'ont pas été distribués.

En réalité, ce prétendu Panama dans la magistrature, a encore pour auteur M. Andrieux, qui fut un des acteurs du premier Panama, et réussit à occuper si longtemps l'attention publique avec sa fameuse liste de députés achetés et son X... mystérieux.

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

dical et hospitalier et les secours de leur dévouement, et il a laissé quatre cents francs pour améliorer l'ordinaire des malades.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE
Paris, 7 février.

Aujourd'hui a eu lieu à l'Académie française la réception de M. Albert Sorel, élu en remplacement de M. Taine.

Discours de M. Albert Sorel
Dans son discours, M. Albert Sorel a retracé la carrière de l'illustre historien, critique et philosophe.

Il accumule, il triture, il dissout les faits recollés et les notions acquises, il laisse la dissolution déposer, se clarifier, se prendre et s'accroître en structures précises et rigides, selon une loi d'infinité qui est la loi même de son intelligence.

Sa pensée se forme comme se forme le cristal, et ce cristal est diaphane, merveilleusement doux aux surfaces, glissant et résistant à qui veut l'entamer, froid à qui le touche, perçant en ses pointes, coupant en ses angles, mais nettement, sans déchirure ni plaie envieusement.

Si la lumière tombe sur les arêtes, elle s'y disperse en gerbes irisées ; si elle traverse ses prismes, elle se répand en nappes splendides de couleurs.

Taine est un savant qui voit la nature avec les yeux d'un poète, un dialecticien qui écrit comme un poète.

M. le duc de Broglie a répondu à M. Sorel par le fort beau discours qu'il est difficile d'analyser, mais dont le passage le plus remarquable est un parallèle établi entre la France de 1793, repoussant l'invasion, et celle de 1870, succombant sous le nombre.

Ce parallèle se termine par ces mots : « La génération qui va disparaître tendra sa pleureuse plume à côté de celle qui l'a précédée, et si l'orateur grec a pu jurer par la mémoire des combattants de Platée et de Marathon, qu'Athènes n'avait pas failli à Chéronée, nous aussi, nous pouvons dire que les morts de Jemmapes et de Fleurus ont donné leurs héritiers dans les héros tombés à Loigny et à Champigny. »

Ces deux discours ont été très applaudis.

UN SCANDALE AVORTÉ
(De notre rédacteur spécial)

Paris, 7 février.

Un journal qui a la spécialité de publier avec de gros titres faits pour tirer l'œil, un scandale par jour annonce aujourd'hui : « Un Panama dans la magistrature. »

Des numéros de ce journal étaient colportés cette après-midi dans les couloirs du Palais-Bourbon, mais contrairement à l'attente des promoteurs de cette affaire, ils n'ont pas été distribués.

En réalité, ce prétendu Panama dans la magistrature, a encore pour auteur M. Andrieux, qui fut un des acteurs du premier Panama, et réussit à occuper si longtemps l'attention publique avec sa fameuse liste de députés achetés et son X... mystérieux.

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

M. Andrieux ne pouvant plus rendre la liberté à la tribune, a cherché à briser la chambre correctionnelle, où il avait convoqué, par un rendez-vous mystérieux, le ban et l'arrière-ban des chroniqueurs judiciaires.

« Venez, leur avait-il dit, dans le tuyaou de l'oreille, tel jour, à telle heure, à la huitième chambre où je plaide dans l'affaire Schwob. Je dirai des choses intéressantes. »

ront, en aucun cas, être employés aux champs.

Les dispositions ne sont plus, en réalité, applicables, et les besoins de l'agriculture exigent que l'armée lui prête un concours aussi large que possible.

Un décret du président de la République vient d'accorder aux chefs de corps des troupes de cavalerie et d'artillerie toute latitude d'apprécier si les besoins du service leur permettent ou non de satisfaire aux demandes de travailleurs agricoles qui leur seront adressées.

NOUVELLES MARITIMES
LA DÉFENSE MOBILE

Une expérience intéressante, qui avait été ordonnée par M. Félix Faure, pour diriger le département de la marine, vient d'être menée dans le secteur de la défense du littoral Nord.

Le torpilleur 70, du poste de Dunkerque, s'est rendu de ce port à Gravelines, par le canal de Bourbourg. Il put remonter ce petit fleuve jusqu'à West et gagner Calais par le canal, luttant avantageusement contre les glaces.

Cette tentative a prouvé qu'en temps de guerre les défenses mobiles de Dunkerque et de Calais, dont le rôle serait considérable, pourront s'aider mutuellement hors la vue d'une escadre ennemie croisant devant notre littoral.

A L'ÉTRANGER
LES SCANDALES ITALIENS

Rome, 7 février. — On dément, de source officielle, que le cabinet ait été notifié à M. Giolitti, par le département des affaires étrangères, des mandats de comparution devant les tribunaux.

On croit que plusieurs mandats de comparution seront prochainement lancés, et l'on ajoute que si, comme on en est assuré, M. Giolitti ne se présente pas devant la justice avant les élections générales, les mandats de comparution seront transformés en mandats d'arrêt.

EXPULSION DE JOURNALISTES
Berlin, 7 février. — La Dantsiger-Zeitung assure que l'expulsion de plusieurs journalistes étrangers qui ont manqué de respect à l'empereur est imminente.

L'EMPOISONNEUSE D'ANVERS
Bruxelles, 7 février. — Dans une lettre à l'Étoile belge, Mme Joniaux dit que l'émotion et la stupor l'ont empêché, samedi, de dire à la cour d'assises qu'elle n'est pas coupable et que jamais plus épouvantable erreur judiciaire n'a été commise.

La fatidité, qui a voulu que trois décès se produisissent chez elle, lui fait aujourd'hui, malgré son innocence, porter la livrée de la honte.

LA MISÈRE EN ITALIE
Rome, 7 février. — A Vicovaro, les citoyens se sont révoltés, et des groupes nombreux demandent du pain. A Sambuci, des familles entières meurent de faim et de froid.

En Sicile, la situation est aussi pénible, et à Belmonte, province de Girgenti, de véritables émeutes ont eu lieu, auxquelles participaient les femmes et les enfants. Les manifestants sont rentrés dans le calme, sur la promesse que des secours leur seraient distribués.

ABDIICATION D'UNE REINE
Honolulu, 7 février. — La reine Lilioakalani a abdiqué le 27 janvier en faveur de la République.

Les îles Taïti sont, on le sait, sous le protectorat français.

ECHOS ET NOUVELLES
Les Etudiants de Paris

Une manifestation de étudiants indépendants a eu lieu dans l'après-midi contre l'Association des étudiants. Les dissidents, au nombre de cinq cents, se sont dirigés rue Champollion, au siège de l'Association.

Les manifestants réussirent à s'échapper par divers passages, reliant la rue de la Sorbonne à la rue Champollion ; ils furent dispersés et trois arrestations ont été opérées.

Emploi du Phonographe en Justice
Il vient de se dérouler, à Londres, un petit procès d'où ressort la preuve que, entre autres bienfaits, la science peut nous procurer celui d'abréger les lenteurs de la justice et de simplifier ses rouages.

Les habitants d'une maison se plaignaient du bruit et du tromblement continu que leur valait le voisinage d'un atelier d'imprimerie.

Au lieu de faire faire des constatations, de provoquer des enquêtes et de mettre en mouvement des témoins, leur conseil instaura, aux divers étages de l'imprimerie, plusieurs phonographes qui enregistrèrent fidèlement les trépидations bruyantes des presses, l'un n'eût plus ensuite qu'à présenter les appareils au tribunal et sa conscience fut éclairée sans qu'il pût garder l'ombre d'un doute sur l'impartialité d'un tel témoignage.

N'y aurait-il pas là un moyen de procéder à la fois ingénieux et pratique, dont l'application devrait être, autant que possible, généralisée dans l'avenir ?

Les chamois
Tartarin avait positivement tort quand il soutenait qu'il n'y avait plus de chamois en Suisse. Il n'y en a peut-être qu'un dans l'Oberland, bien apprivoisé et buvant du vin chaud, mais, dans le canton des Grisons, les chamois se promènent nombreux dans les montagnes.

Le département fédéral de l'industrie et de l'agriculture a fait procéder à l'inspection des districts du canton pour constater la plus ou moins grande abondance des divers gibiers.

Or, l'inspecteur, M. H. Vernet, a rencontré, le premier jour de sa tournée, 31 chamois, dont 6 jeunes ; le lendemain, par un temps affreux, il en aperçut plusieurs bandes, l'une de 7, l'autre de 12, une troisième de 11, puis, enfin, deux autres de 14 et de 8. Et ce n'étaient pas les mêmes. Le résultat du relevé de la journée donne 84 chamois. La troisième excursion fut encore plus favorable : M. Vernet compta 104 chamois, dont un troupeau de 42 têtes. Les jeunes forment partout le tiers environ du contingent.

Les chamois ne sont donc pas morts. Et l'espoir n'est pas sur le point de disparaître.

Les escrocs du grand monde
Deux femmes appartenant au monde de la galanterie, présentait hier, au guichet de la Banque de France, un chèque au nom d'un officier ministériel qui a un compte-courant. Quelques instants après, un autre chèque semblable était présenté. Les employés, mis en éveil, constatèrent que le premier chèque était faux.

Les deux femmes, arrêtées, déclarèrent tout le chèque d'un jeune homme dont elles donnaient le nom. Il appartient à une bonne famille qui désintéressera l'officier ministériel. Il est probable que l'affaire n'aura pas de suite.

Les escales du tirage au sort
Une bagarre sanglante s'est produite chez un marchand de vins d'Ivry, nommé Desjardins. Sept ou huit jeunes gens qui consommaient à côté de la table de tirage au sort — se prenant de querelle avec le patron de l'établissement et, après avoir causé glaces et verres, se jetèrent sur le débitant et sa femme qu'ils frappèrent à coups de bouteilles. Un agent de la sûreté qui se trouvait là et voulait s'interposer fut également frappé par les trop irascibles consommateurs.

Il tira alors trois coups de revolver en l'air, tandis que Desjardins était également sur ses agresseurs, mais sans les atteindre. L'agent courut alors à la gendarmerie et vint avec du renfort.

Quatre conscrits ont été arrêtés.

La Taille des Arbres Fruitières
Habituellement, on procède à la taille des arbres fruitiers pendant le mois de février ; mais, par la température rigoureuse que nous subissons, les professeurs d'arboriculture déclarent qu'il faut attendre et se contenter de tailler les pommiers et les poiriers.

La taille des autres arbres une fois opérée après le dégel, on pourra pratiquer avec la fourche à dents plates, sans attendre le mois de mars, le labour de printemps de tout jardin fruitier.

Vers la fin de février, il conviendra de monter les serres volantes pour « forcer » les pêchers, la vigne et les arbrustes en pots.

Un navire échoué
On mande de Tunis que malgré les efforts de l'Ultronelle et d'un remorqueur italien, le navire le Kabyle, dont nous avons annoncé l'échouage, n'a encore pu se dégager et reste toujours échoué sur son banc de sable. La situation du bâtiment serait très critique si les vents passaient à l'est, mais ils continuent heureusement de souffler de la terre.

On attend aujourd'hui le vapeur Rhône, envoyé de Marseille au secours du Kabyle.

TOURNAIRE NATURE CHANTEUR
Paris, 7 février.

Marius Tournadre, dont les excentricités révolutionnaires ne se comptent plus, paraissait — une fois de plus — hier devant le tribunal de commerce. Ce n'était pas, comme à l'ordinaire, pour son banc de saleté. La situation du bâtiment serait très critique si les vents passaient à l'est, mais ils continuent heureusement de souffler de la terre.

On attend aujourd'hui le vapeur Rhône, envoyé de Marseille au secours du Kabyle.

TOURNAIRE NATURE CHANTEUR
Paris, 7 février.

Marius Tournadre,

Hier, à Lyon : hauteur barométrique : 752 mm. Pluie depuis 24 h. 2 mm.
Températures extrêmes : à l'ombre minimum - 9,5, maximum 0; à l'air libre minimum - 10,5, maximum - 1.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse : 7 h. mat. midi 5 h. soir.
Le froid rigoureux que nous subissons a fait congeler les rives de nos fleuves.

Le Rhône a commencé à charrier des glaces en amont de Lyon; le vieux Rhône ou bras de Vaux est complètement gelé.

La neige a enfin cessé de tomber, et dès hier matin la ville a repris son aspect accoutumé. Dans la nuit, la voirie avait déblayé nos principales artères, les rails de nos tramways avaient été nettoyés, ce qui a permis à la Compagnie de reprendre son service.

Sur certaines lignes, à cause des pentes assez rapides à gravir, les voitures sont attelées de quatre chevaux, ce qui a dû faire supprimer la moitié des départs, la Compagnie ne disposant pas d'une cavalerie suffisante pour parer à ce supplément de rebois.

M. Martin, conseiller de préfecture du Rhône, vient d'être désigné, par décret présidentiel du 4 février, pour remplir, pendant l'année 1895, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de notre département.

On nous annonce la mort de M. Alapetite, père de M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais et ancien secrétaire général du Rhône.

L'Académie de médecine de Paris vient d'être comblée, correspondant, par 63 voix sur 68 votants, notre sympathique compatriote M. Teissier, professeur à la Faculté de Lyon.

Les punitions dans l'armée. A la suite de l'élection du président de la République, toutes les punitions avaient été levées dans l'armée active; cette mesure vient d'être étendue aux territoriaux et aux réservistes, qui avaient été oubliés.

Le bureau du Comité de Lyon a décidé de servir gratuitement à MM. les instituteurs et secrétaires de Mairie de sa circonscription le manuscrit hebdomadaire de la Gazette agricole.

C'est à l'école, le plus souvent, que les bons élèves puisent les premiers éléments de la science de l'agriculture, et tous les faits intéressants que MM. les instituteurs voudraient bien adresser à la Gazette seraient bien accueillis de tous.

En vue de la 13e Exposition de Bordeaux, qui doit s'ouvrir au mois de mai prochain, la Société Philanthropique vient de remettre à la Préfecture du Rhône les documents ci-dessus indiqués.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

Le feu, qui avait été communiqué au plancher par un calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du dépôt central accourus sous les ordres de l'adjudant Vivier.

A nos lecteurs. Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial que nous recommandons aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Gatacol Deynol est véritablement efficace pour garantir contre les funestes effets des bruyards et du froid. Ce bon médicament calme très bien le toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : Anonimo Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

Association des anciens Touristes lyonnais. L'Assemblée générale tenue le 19 janvier, les sociétaires ont pu se convaincre de la bonne marche de l'association qui offre déjà à ses adhérents les avantages suivants :

1. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

2. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

3. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

4. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

5. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

6. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

7. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

8. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

9. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

10. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

11. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

12. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

13. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

14. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

15. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

16. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

17. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

18. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

19. Réduction sur les achats personnels dans les principales maisons ;

Maisons amenées 4.300, vendus 3700, renvoi 600. Prix payés de 165 à 210 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Le devis s'élève à 2.500.000 francs.

La Guerre Sino-Japonaise. On trouve également à bord S. E. Ouang-Tech-Thoung, envoyé extraordinaire de l'Empereur de Chine, accompagné d'une suite de vingt personnes.

Onang-Tech-Thoung est chargé par son gouvernement de présenter la France, l'Autriche, l'Allemagne et la Russie en vue d'une intervention auprès du mikado pour faire cesser la guerre sino-japonaise.

L'ambassadeur extraordinaire a été reçu à bord par M. Julliard, chef de cabinet du préfet des Indes-Chine et par Theng-Schang, ministre plénipotentiaire à Paris.

La mort de M. de Grandmaison. Le Salazie ramène le corps de M. de Grandmaison, le valleur explorateur de l'Empereur de Chine, accompagné de son secrétaire particulier.

M. de Grandmaison est mort non pas des fièvres, ainsi qu'il a été prétendu jusqu'à présent, mais d'un accident dû à son imprudence.

M. de Grandmaison avait quitté à Hanoi le prince Onang et son Bossanger pour se rendre seul à Hong-Kong où il devait se rencontrer avec un missionnaire, depuis fort longtemps dans le pays, afin d'obtenir des renseignements relatifs au voyage qu'il allait poursuivre dans le Laos.

Arrivé à Hong-Kong, M. de Grandmaison se sentit pris de douleurs néphrétiques auxquelles il était du reste sujet et qui l'obligeaient à prendre des injections de morphine.

En rentrant à l'hôtel, M. de Grandmaison se trouvant seul, cut l'imprudence regrettable de s'en donner une lui-même; quelques instants après il était mort.

Le père et le frère aîné du compagnon du prince Henri sont venus à bord recevoir le corps qui a été dirigé immédiatement sur la gare.

Interview de M. de Lanessan. Avant le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

Après le débarquement et pendant les manœuvres fort longues de l'abordage, M. de Lanessan se tient à l'arrière du paquebot et salue de la main les nombreuses personnes venues à sa rencontre.

La question de Madagascar. A la Chambre des Communes un député demanda si le gouvernement anglais empêcherait les vaisseaux britanniques de transporter le matériel de guerre pour la France et pour les Malgaches.

Sir E. Grey, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, répond qu'il consultera des juristes sur le point de savoir s'il n'y a pas là une atteinte à la neutralité.

Sir Grey ajoute que l'Angleterre a reconnu le protectorat de la France sur Madagascar avec cette réserve que le protectorat n'annulerait aucun des droits dont jouissent les nationaux anglais dans l'île.

Il ajoute : « Le résident général de France ayant rendu en 1894 un arrêté disant que toutes les concessions non approuvées par lui seraient nulles, nous avons soumis la question au gouvernement français, mais la discussion a été ajournée à cause de la situation actuelle. »

Les amis et connaissances des familles BUFFAUD et ROBATEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

M. Benoît BUFFAUD, Ingénieur-constructeur, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre de François-Joseph, Officier d'Instruction publique, Conseiller général de l'Ain, Conseiller municipal de Saint-Benoît (Ain), Président de la Chambre syndicale métallurgique du Rhône, Président de l'Association des anciens élèves de la Martinière, Président de la 13e Société de secours mutuels de la Ville, Président d'honneur de la Fanfare du 3e arrondissement, Administrateur de la Caisse d'épargne, de l'Union industrielle, de la Société de tir, etc., etc., Délégué cantonal,

ont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu vendredi 8 février, à 8 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, qui de l'Est, 12, pour se rendre à l'église de la Rédemption, et de là au cimetière de la Croix-Roussse.

Aux Deux Passages, Deuil et Demi-Deuil

BOURSE DE LYON du 7 février 1895

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, Valeurs au comptant, Dérivés, etc.

Table with columns: Valeurs en banque, Act. Huta Bankowa, Act. Croy-Piquet, etc.

Table with columns: Valeurs au comptant, Dérivés, etc.

ROYAT Anémie, dyspepsie, goutte, rhumatisme, gravelle, eczéma, asthme, etc.

SPECTACLES ET CONCERTS GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, Mireille et Joli Gilles.

CASINO DES ARTS. — Tous les soirs, spectacle varié : attractions, élan, acrobatie.

CASINO-BUFFETS. — Tous les soirs, à 8 h. spectacle varié.

THÉÂTRE RANGY. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2 et les jours de dimanche à 3 h., brillantes représentations équestres variées.

ELDORADO (cours Gambetta). — Tous les soirs, spectacle-concert. Dimanches et fêtes, matinées.

NOUVEAU GUIGNOL, 8, rue Paul-Bert. — A 7 heures, Lohengrin, parodie.

FOLIES-BERGÈRE. — Tous les jendis, à 8 h. 1/2, patinage avec orchestre. Les dimanches, à 7 h. 1/2, tous les jours, à 1 h., patinage. Professeur Marius. — La salle sera échauffée.

GRAND CIRQUE DES FINGES. — Cours à 8 h. 1/2. — Spectacle d'un genre tout fait nouveau. — Tous les jours à 8 h. 1/2 du soir représentation.

PANORAMA DE BAPAUME. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

THÉÂTRE GUIGNOL, Passage de l'Ar. — Tous les soirs, spectacle varié.

TOUX — BRONCHITES ANGINES — LARYNGITES GROUP — INFLUENZA GUBÉRISON PAR LES PASTILLES BONNET

Les récentes expériences scientifiques ont démontré que ces Pastilles sont supérieures à tous les remèdes connus pour se préserver et guérir les maladies de la gorge et des voies respiratoires.

Dépôt général à Lyon : Pharmacie BERTRAND, 21, place Bellecour, et dans toutes les Pharmacies. (Prix : 3 fr. la boîte, envoi franco par post.)

Naissances Premier arrondissement. — Grosmaun, f. passage des Terreaux, 12. — Silvestre Étienne-Jeanne, f. rue de la République, 133. — Louis-vestre Marie-Thérèse-Louise, f. même adresse.

Deuxième arrondissement. — Rihollet Emilie, f. rue Ste-Hélène, 35. — Deltan Rosa, f. rue Ste-Hélène, 22. — Millet Marie, f. rue Garibaldi, 35. — Péronnet Louis, m. rue Vendôme, 22.

Troisième arrondissement. — Mélanie Paquet, f. route de Givors, 133. — Louis-Flanchard, f. rue Duguesclin, 207. — Louise Aufranc, f. rue Paul-Bert, 34. — Adélaïde Berby, f. rue Paul-Bert, 76. — Alphonse Roussau, m. chemin des Pins, 40. — Pierre Guymon, m. Chevreul, 128. — Yvonne Tournet, f. rue Paul-Bert, 101.

Quatrième arrondissement. — Perret François, m., rue Célis, 7.

Cinquième arrondissement. — Jacquin Claudine, m., rue du Pont-de-la-Gare, 29.

Sixième arrondissement. — Moutin Jacques, m., rue Vauban, 43. — Coque Julien, m., rue Ney, 87.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES Premier arrondissement. — Vogel Pierre, s. p., 73 ans, rue Sergent Blandin 5, f. 8 h. — Ligonnet François, époux, 44 ans, Grande Côte, 79, f. midi.

Deuxième arrondissement. — Delaunay Frédéric, cocher, 56 ans, rue Marc-Antoine Petit, 6, f. 2 h. soir. — Vve de Villeneuve, née Darzelle, rentière, 86 ans, rue Abbaye d'Alain 9, f. 10 h. — Gérard Adolphe, scier hospitalier, 77 ans, hôpital rue de la Charité, f. midi.

Troisième arrondissement. — Pommereh Joseph, 16 jours, quai de la Vierge, 8, f. 9 h. — Rivaud, né Bignieux, ingénieur, 62 ans, rue de la République, 11, f. 10 h. — Bullic Victorine, épicière, 69 ans, rue Sébastopol, 35, f. midi. — Ep. Meunier, né Rochon, fleuriste, 61 ans, rue de la Madeleine, 4, f. 9 h. — Devaux Hébert, caillier, pour gaminie rue la Guillotière, 137, f. 4 h. — Pouilly Alexandre, 67 ans, rue Corne de Cerf, 29, f. 8 h. — Veuve Monaud, née Burtin, s. p., 74 ans, rue de la Madeleine, 3, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Veuve Gaenel, née Soubrany, tisseuse, 74 ans, quai de Serin, 6, f. 7 h. — Coindet Louis, employé, 35 ans, hôpital, f. 1 h. — Cardinal Étienne, tisseur, 70 ans, rue Lebrun, 1, f. 4 h. — Veuve Demouré, née Prandon, tisseuse, 62 ans, rue Josephine-Soulayr, 1, f. 2 h.

Cinquième arrondissement. — Benoît Georges, garçon boucher, 27 ans, Antiquailles, f. 1 h.

Sixième arrondissement. — Buffard Benoît, ingénieur-constructeur, 62 ans, quai de l'Est, 12, f. 9 h. — Veuve Permeant, née Parpailhon, s. p., 72 ans, rue Ney, 30, f. midi.

3e ÉDITION DEPARTEMENTS LOIRE

Saint-Etienne. — L'hôpital à Bellevue. — M. Chiron poursuit la grande pensée de son règne.

L'hôpital à Bellevue est une chose accomplie. Les affiches d'adjudication ont été apposées aujourd'hui.

Il nous annonce que les adjudications relatives à la construction d'un hôpital à Bellevue et d'un pavillon d'urgence sur l'emplacement de l'hôpital actuel, auront lieu le samedi 9 mars.

Le devis s'élève à 2.500.000 francs.

Pour les pauvres. — Hier soir, à cinq heures, MM. Chazelles, adjoint au maire, Mathieu, receveur du bureau de bienfaisance, et Pichon, chef de bureau à l'état civil, ont procédé à la levée annuelle du tonne placé dans la salle des mariages.

Il renfermait une somme de 690 fr. 65 qui a été remise au bureau de bienfaisance.

Un incendie s'est déclaré à 10 heures du soir, 75, rue de la Sablière, au 1er, chez M. Mathaud, passementier. Il a été éteint par les pompiers.

On a transporté hier soir à l'hôpital le nommé Pommerette Jean, trouvé inanimé rue St-Jean.

Accident de travail. — Avant-hier soir, un ouvrier de l'usine Varrouin, le nommé Linossier Étienne, 37 ans, tenait la manivelle d'un galet servant à régler l'augmentation de la circonférence d'une frette pendant le laminage, quand tout à coup la manivelle lui échappa des mains et vint le frapper au bras droit qui a été bruyé.

Le blessé a été transporté à son domicile.

Achat de chevaux. — Le comité d'achat du dépôt d'Antriac, se rendra à Chazelles le mercredi soir courant, à 9 heures, pour y procéder à des achats de chevaux, de 4 à 8 ans.

Chaire d'agriculture. — La société nationale d'agriculture de France, vient de décorer une médaille de vermeil à M. Hoc, professeur d'agriculture à Chazelles, pour les nombreuses publications agricoles dont il est l'auteur. Nos félicitations.

ISÈRE Pont-de-Beauvoisin. — La neige. — Une véritable bourrasque de neige s'est abattue sur notre ville ces trois derniers jours, une couche de 50 centimètres recouvre le sol dans toute la région.

Ce matin, à la première heure, des traîneaux sillonnaient toutes les routes couvrant vers notre ville, rétablissant ainsi la possibilité des communications momentanément interrompues.

Une équipe nombreuse d'ouvriers enleva rapidement la neige de nos rues.

Dans les campagnes, on redoute l'effondrement des vieilles chaumières.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE Roanne, 7 février.

Ce matin encore on a enregistré quelques rentrées nouvelles. On comptait exactement à la rentrée de 7 heures, 3.900 ouvriers travaillant et 3.000 grévistes. Avant de prendre une décision ferme sur la reprise du travail ou sur la continuation de la grève, les grévistes en général attendent la réponse du ministre aux démarches de leurs délégués.

Ce matin, une entrevue de délégués grévistes avec M. le préfet a eu lieu à la sous-préfecture. On y a discuté les conditions de la reprise du travail, mais on n'a pu aboutir à aucune solution. Les grévistes ne veulent à aucun prix, ont dit leurs délégués, réintégrer les ateliers avec le tarif élaboré par les patrons.

On en est là et rien ne peut faire prévoir encore la fin du conflit.

En attendant, les députés Bandin et Thivrier, qui sont venus remplacer leur collègue Carnaud, encouragent de plus belle les grévistes à la résistance.

On parlait cet après-midi d'un accord intervenu entre les ouvriers de l'usine Faisant et leur patron.

On en est là et rien ne peut faire prévoir encore la fin du conflit.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE Roanne, 7 février.

Ce matin encore on a enregistré quelques rentrées nouvelles. On comptait exactement à la rentrée de 7 heures, 3.900 ouvriers travaillant et 3.000 grévistes. Avant de prendre une décision ferme sur la reprise du travail ou sur la continuation de la grève, les grévistes en général attendent la réponse du ministre aux démarches de leurs délégués.

Ce matin, une entrevue de délégués grévistes avec M. le préfet a eu lieu à la sous-préfecture. On y a discuté les conditions de la reprise du travail, mais on n'a pu aboutir à aucune solution. Les grévistes ne veulent à aucun prix, ont dit leurs délégués, réintégrer les ateliers avec le tarif élaboré par les patrons.

Ce matin, une entrevue de délégués grévistes avec M. le préfet a eu lieu à la sous-préfecture. On y a discuté les conditions de la reprise du travail, mais on n'a pu aboutir à aucune solution. Les grévistes ne veulent à aucun prix, ont dit leurs délégués, réintégrer les ateliers avec le tarif

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 8 février 1895

N° 6

Raymond Meyreuil

PAR GEORGES DE LYS

Non, répondit M. de Varseul, non, je ne puis. C'est à Varseul que j'ai perdu mon fils et sa mère adorée ; l'aspect de votre amour raviverait les regrets de mon cœur. Je reste à Paris ; j'y préparerai votre nid pour cet hiver et j'attendrai votre retour, vivant avec votre souvenir.

Maintenant, mon cher Raymond, n'oubliez pas que vous remplacez le père auprès de notre Huberte. Je sais combien vous l'aimez, mais l'amour ne suffit pas à remplir la vie.

Pour conserver intact le lien qui vous unit, pour garder votre amour dans son intégrité, pour le rendre plus fort à mesure que les années s'accumuleront, il faut qu'une confiance immuable domine votre passion.

Telle fut mon existence auprès d'Huberte ; son cœur, dans ses élans divins, me révéla que, pour être béni du ciel, l'amour ne doit être que dévouement et sacrifice. C'est là le mariage chrétien où l'époux est le protecteur de la femme, où la femme est l'ange du foyer, la confidente et la consolatrice du mari. La femme est forte quand elle peut

s'appuyer sur un cœur droit, sur un bras ferme ; l'homme triomphe de la vie lorsque dans l'épreuve il sent sa femme le soutenant et luttant de son côté.

Alors on voit sans regret approcher la vieillesse, on se console du lointain des jeunes années en voyant fleurir sa vie dans ses petits enfants ; accompagnés de leur affection, appuyés l'un sur l'autre, on sent venir la fin sans crainte, car, si Dieu vous sépare en ce monde, il vous réunira à jamais dans l'autre !

Chaque parole de M. de Varseul s'enfonçait aiguë dans le cœur de Raymond. Le culte, dont ce vieillard entourait la mémoire de sa femme, lui semblait une monstrueuse ironie, et cette résurrection de leur jeunesse dans leurs enfants, ni lui, ni Huberte, ne la connaîtraient jamais !

M. de Varseul, reprit après un instant de réflexion :

Excusez mon humeur chagrin, mes chers enfants, mais le seul bonheur que je puisse goûter en ce monde est le vôtre, ma seule espérance est de vous voir heureux.

Une larme roula dans sa paupière ; Huberte se jeta dans ses bras et le couvrit de baisers.

Pour s'arracher à cette scène pénible, Raymond rappela que l'heure du départ était arrivée. Après un dernier adieu, ils se séparèrent.

IV

M. et M^{me} Meyreuil arrivèrent au milieu de la nuit à Dijon, première étape

de leur voyage. Ils descendirent à l'hôtel de la Cloche, vieille hôtellerie qui conservait la bonhomie hospitalière d'autrefois.

Raymond demanda deux chambres. On conduisit les voyageurs au premier étage, dans un appartement composé de deux pièces contiguës et communiquant, ensemble.

Une fois seuls, Raymond baisa affectueusement le front d'Huberte, et la laissa se reposer des fatigues et des émotions du jour.

Huberte, brisée de lassitude, s'assoupit aussitôt ; quant à Raymond, il se jeta tout habillé sur son lit et tomba dans un sommeil lourd et agité. Au bout de quelques heures il se réveilla ; le repos, sans réparer tout à fait ses forces, avait donné à son esprit une lucidité surprenante ; les événements qui s'étaient succédés depuis la lettre de Jacques Mersant, se déroulaient nettement et avec rapidité dans sa pensée.

Ses sens avaient acquis un degré de perception tel qu'il entendait dans la chambre voisine, le souffle régulier et paisible d'Huberte, dormant serein, après les péripéties de la journée. Et, comme la proximité de la jeune femme n'éveillait aucunement ses désirs, Raymond se félicita de l'apaisement produit en lui et de la facilité avec laquelle il se soumettait à cette obligation qu'il avait acceptée, mais qui lui semblait naguère un devoir rigoureux. En prenant sa résolution énergique, il avait cru avoir à réprimer des desirs fous, à braver des

tentations terribles, à lutter contre la fougue de sa nature ; et voilà qu'un calme profond l'envahissait ! Il n'éprouvait aucune souffrance ; la vie commune lui apparaissait facile, il s'applaudissait de la décision qu'il avait prise. C'était même avec une aisance douce, qu'il voyait se dessiner dans l'avenir cette existence fraternelle.

Il n'avait jamais connu les charmes paisibles de la famille et il rêvait d'un foyer où sa femme serait la confidente de ses pensées et la compagne de sa vie. Les belles journées de leurs fiançailles seraient éternellement prolongées et il se sentirait heureux par la seule présence de cette vierge. Et son cœur, se dégonflant, faisait jaillir de ses yeux des larmes sans amertume. Il bénissait Dieu qui, dans les ténèbres glacées de son esprit, envoyait un rayon ranimer la chaleur et la lumière !

Il se rendormit paisible.

Il faisait grand jour quand il rouvrit les yeux. Un léger bruit de pas résonnait dans la chambre voisine. Huberte, après une nuit de repos, s'était levée. Raymond l'entendait aller et venir alerte ; à ses oreilles parvenait le bruissement cristallin de l'eau dont sa femme baignait son visage ; puis, au murmure traînant des mules, succédait le cliquetis vif et sonore des talons sur le parquet.

Raymond s'était rapidement levé. Il achevait de remettre un peu d'ordre dans sa toilette, quand les pas se rapprochèrent de la porte de communi-

tion. Là, ils s'arrêtèrent... et une voix riieuse murmura :

— Êtes-vous prêt, mon ami ?

— C'est vous, ma chère Huberte ?

— Oui, c'est moi, votre femme qui s'attendait à être réveillée par vous ; avez-vous bien dormi, mari paresseux ?

— Très bien, ma mignonne, dit Raymond en allant ouvrir la porte.

En voyant la jeune femme qui tendait chaste à son baiser son front rose de pudeur, Raymond ressentit une commotion au cœur ; mais se remettant vivement de cette atteinte de regret qui l'avait effleuré, il prit les deux mains d'Huberte et les baisa tendrement.

Ils passèrent leur journée à visiter cette ville coquette et riante : le vieux palais ducal avec son admirable salle des gardes ; la cathédrale de Saint-Bénigne dont la flèche hardie a été tordue par la foudre au commencement du siècle ; le parc dessiné par Le Nôtre ; les jardins de l'Archevêque. Puis le soir le train les emporta et ils arrivèrent à Genève avec le jour naissant.

En débouchant sur le pont du Mont-Blanc, Huberte fut saisie par le spectacle imposant qui s'offrait à ses yeux. Le grand lac épanché sa nappe azurée à perte de vue vers l'Orient, reflétant dans ses eaux limpides le soleil qui semblait sortir de son sein. La hante chaîne des glaciers barrait majestueusement l'horizon de ses cimes neigeuses noyées dans l'embrasement éblouissant du jour. Sur la ville encore endormie planait ce calme silencieux qui porte à la rêverie

et berce si délicieusement l'âme. Les aromes balsamiques qui flottaient dans l'air purifié par la nuit et rafraîchi par le souffle émané des montagnes, achevaient de griser la jeune femme. Les yeux humides d'une douce émotion, Huberte plongeait son regard chargé d'amour dans celui de Raymond qui tressaillait douloureusement. La lettre qu'il croyait terminée, dont il se figurait être sorti vainqueur, ne lui avait accordé qu'une trêve, et il sentait qu'elle allait recommencer avec plus d'intensité que jamais.

Le front d'Huberte s'était doucement posé sur l'épaule de son mari, frôlant sa joue de ses cheveux ; lui restait silencieux, brûlé par le trait contact de cette femme qu'il adorait. Bientôt la voiture s'arrêta devant l'hôtel de la Métropole, mit un terme à son supplice. Il écrivit la Huberte de sa réverie et ils pénétrèrent dans le superbe caravansérail.

A partir de ce jour les angoisses de Raymond recommencèrent ; la tendresse câline de sa femme, les élans passionnés de son être, trouvaient en lui un écho douloureusement poignant. Chaque parole aimante, chaque geste d'abandon, chaque regard, chaque sourire, enveloppait son cœur d'un réseau d'épines acérées.

(A suivre).

Nous prions nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février de vouloir bien nous faire parvenir leur renouvellement.

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

RÉSILIATION Par acte sous seing privé du 16 janvier 1895, il a été résilié la vente consentie par le propriétaire du café-restaurant situé chemin de la Vitriolerie, 18, a été résiliée.

ACQUISITION Par acte sous seing privé, du 16 janvier 1895, il a été acquis le propriétaire du café-restaurant situé à Lyon, chemin de la Vitriolerie, 18, a été acquis par M. Marrez, 13, rue Bouchardy, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

DRIVON, 303, cours Lafayette, recommande aux ménages le Concentré Maggi.

PAPIERS PEINTS Dans tous les genres B. COLIN 7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7

En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux LYON

Décorations, tentures de tous styles. — Baguettes, rosaces, paravents et devant de cheminée.

DESCOURS, PARRY et C^{ie} 38 Cornhill, Londres

La maison exécute les commandes avec la plus grande célérité. Echantillons sur demande.

Maison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés Appartements à louer meublés ou non

40, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

Société Anonyme du Journal la CROIX DE LYON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE MM. les Actionnaires du Journal la Croix de Lyon sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 18 février courant, à 1 heure, au siège de la Société, 1, rue du Peyrat. — Ordre du jour : Approbation des comptes. — En ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE le même jour, au même lieu. — Ordre du jour : Dissolution de la Société actuelle.

RHUME La Crème pectorale BAVEREL sera toujours la REINE des PECTORAUX pour guérir Rhume, Toux d'irritation, Coqueluche ; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'insomnie. Dépôt général : Pharmacie CHARLES BAVEREL, place du Pont, 10, Lyon, chez tous les droguistes. Détail chez tous les pharmaciens. PRIX : 2,25

Maison J. BADOU & C^{ie} 217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 43 LYON (Guillotière) Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombreuse clientèle que les principales maisons d'épicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants : VINS ROUGES Cachet bleu, le litre 0.40 Cachet vert, le litre 0.65 » marron » 0.45 » jaune » 0.75 » rouge » 0.55 » orange » 1.00 VINS BLANCS Cachet vert, le litre 0.65 Cachet jaune, le litre 0.75 Bordeaux blancs, en bouteilles, cachet jaune » 1.00 Vins blancs suisses, en fûts et en bouteilles Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes EN Fûts et EN BOUTEILLES SPÉCIALES La Maison livre au commerce de gros des Vins de sa récolte, depuis 15 fr. l'hectolitre et au-dessus. Tous nos vins sont garantis naturels

PLANTS GREFFÉS, MONDEUSE ET GAMAYS Sur Riparia, Solonis, Jacquoz BOUTURES DIVERSES MURAT, viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône)

SIX Grands Médailles d'OR, etc. — Récompense nationale de 16,600 fr. QUINA-LAROCHE BI-Phosphate Recommandé aux Femmes enceintes et aux Nourrices, dont il soutient les forces ; il facilite le Sevrage, la Dentition et le Développement des Enfants. Il combat le Rachitisme ou Ramollissement des Os ; il aide la Nutrition ; prévient les Engorgements ganglionnaires, la Scrofule et les Sieurs des Phthisiques. Paris, 22 & 23, rue Droquoit, et les Pharmacies. EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE GAZEUSE OREZZA LA PLUS RICHE EN FER, MANGANÈSE ET ACIDE CARBONIQUE Sans rival pour la guérison de ANÉMIE, CHLOROSE, FIÈVRES, GASTRALGIES et des maladies provenant de l'Appauvrissement du Sang L'EAU D'OREZZA, renfermant le fer, sous la forme la plus assimilable est supportée par les estomacs les plus délicats. Indispensable aux convalescents et aux personnes dont les digestions sont pénibles. Administration : 131, Boulevard Sébastopol, Paris

3 Ans de Crédit PIANOS & ORGUES PLEYEL et de tous les facteurs En payant une location variant de 18 à 25 francs par mois et au-dessus, on peut devenir possesseur d'un excellent Piano ou Orgue de première marque, garanti vingt ans. — Envoi franco de la notice illustrée. Choix considérable de Pianos riches : Pleyel, Gaveau, Kriegstein, Beethoven, etc. LOCATION simple, dans tous les prix. Pour 12 à 15 fr., on a de véritables instruments d'artistes. MAISON CH. MORETTON & C^{ie} Successeurs de VIENNET 9, Place des Jacobins, à l'ENTRESOL, Lyon ON TROUVE LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE BOUCHONS MÉCANIQUES A RESSORTS D'ACIER A MM. les Brasseurs, Entrepositaires de Bières et Fabricants de limonades et boissons gazeuses PLUS DE BOUTELLES A BAGUES PERCÉES Toutes les bagues de bouteilles utilisables par le nouveau collier fil de fer à caillets. Essayez tous le nouveau collier fil de fer à caillets, insubmersible, pratique et facile à placer autour de n'importe quelle bague ordinaire. BOUTELLES POUR BRASSEURS Toutes bouchées Le cent : vingt francs, fermeture garantie hermétique. Ecrire ou s'adresser à la Grande Fabrique Française de Bouchons mécaniques A RESSORTS D'ACIER A CHAUMONT (Haute-Marne)

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX ROYAL SAVIUX Seul recolorant ne poissant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout. Vente en gros : JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

CHOCOLAT EXPÉDITIF GUÉRIN-BOUTRON 0.15 et 0.20 la Tasse OUBLIE INSTANTANÉMENT — QUALITÉ GARANTIE

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon Paiement de coupons échus ou non échus Renseignements gratuits. — Adr. télégr. : MAZERAUD-BEROU

OCCASION RARE Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

Atelier d'imprimerie B. ORLAYS 8, Rue de la République LYON PHOTOGRAPHIE CATALANNE COMMERCIALE INSTALLATION RAPIDE D'IMPRESSES

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG CONTRE L'INCENDIE 29, Rue de Richelieu, PARIS La Société assure les Couriers, Agents et Voyageurs producteurs dans tout le monde. Elle reçoit directement les propositions. PORTES REMISES

LOCATIONS A louer, à l'année, Jolie Propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz. S'adr. : bureau du journal, n° 1012.

A louer, à Charbonnières, Propriété d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie et remise. S'adr. : propriété Pivote, au bois de l'Étoile, Charbonnières.

A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique. S'adresser bureau du journal, n° 1008.

M^{lle} L. GAUCHÉ Sage-femme de 1^{re} classe Diplômée de la Faculté de médecine de Lyon Ex-interne de la Maternité Tient des pensionnaires 2, Rue de la Tour-du-Pin, 2 LYON-CROIX-ROUSSE

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 8 février 1895

N° 41

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

— Tu ne me reconnais donc pas ? Ton cœur ne devine donc rien ? Tu ne vois donc pas que je suis Fernande et que je meurs de ton abandon et de ton oubli ? Comme il faut que je sois changée pour que rien de ton âme ne te porte vers moi ! Regarde-moi donc !... C'est vrai, mes traits sont devenus méconnaissables... mais les yeux sont restés ce qu'ils étaient autrefois quand tu plongeais en eux ton regard épris, quand tu les embrassais, quand tu essayais de voir, dans leur profondeur tout l'ardent amour que j'avais pour toi... Regarde-les donc, mes yeux, et tu me reconnaitras... Ne t'en tiens pas aux cicatrices de mon visage, aux rides de mon front, à la blancheur de mes cheveux. Mon âme est restée jeune et elle t'aime. C'est par mes yeux que tu verras mon âme. Regarde mes yeux !... Gertrude n'avait pas été longtemps à deviner l'amour de son fils aîné pour Gilette.

Elle fut épouvantée de cette révélation. A quoi pouvait aboutir un pareil amour ? Au mariage ? Son fils épousant la fille de Renaudière ! Non, cela serait une abomination. Ce n'était pas possible aussi longtemps que Renaudière vivrait. Et cette honte, ce sacrilège, car c'était presque un sacrilège, Gertrude était prête à s'y

opposer de tout son pouvoir. Comment ! Elle ne savait, mais assurément, elle irait jusqu'à révéler son vrai nom ! Elle irait, s'il le fallait, jusqu'à révéler à André l'infamie du monstre dont il voulait épouser la fille.

Elle fut malade — malade très sérieusement, — quand elle connut ce secret. Noël la soigna.

Le prêtre s'était pris d'une affection très tendre pour cette pauvre femme, chez laquelle il avait deviné depuis longtemps une nature supérieure à sa condition, une singulière distinction de manières et de langage. Il devinait en elle un mystère ; mais circonspéct par caractère et par habitude, il n'avait pas voulu l'interroger dans la crainte de lui faire du chagrin, en renouvelant chez la servante les souvenirs d'un passé cruel.

Lorsque Gertrude connut l'amour d'André, elle pénétra bien vite le secret motif des visites si fréquentes, plus fréquentes que d'habitude, que le jeune homme faisait au presbytère. Il essayait de voir Gilette.

Sa haine pour Renaudière fut plus forte que sa prudence. Elle en parla à Noël. Oh ! ce fut avec des précautions infinies, assurément. Mais elle voyait là un danger, elle voulait prémunir son fils contre ce danger.

— Monsieur le curé, dit-elle un jour — alors qu'André venait de quitter le presbytère, — après avoir vu Gilette traversant la place du village — les vieilles gens voient souvent plus clair que les jeunes... — Et qu'avez-vous vu, Gertrude ?

— Je crois bien que je ne me trompe pas en disant que, depuis quelque temps, les visites de M. André sont intéressées.

— Je ne comprends pas.

— Ah ! monsieur le curé ne se fâchera pas, au moins.

— De quoi ?

— Je vais peut-être, — je vais sûrement me mêler de choses qui ne me regardent pas, mais monsieur le curé sait bien que je lui suis dévouée, — oh ! dévouée jusqu'à mourir pour lui épargner un chagrin. — J'ai cru remarquer que M. André était amoureux d'une jeune fille, et que cette jeune fille, mademoiselle Renaudière, ne voit pas, de son côté, M. André d'un trop mauvais œil, car jamais elle n'a passé aussi souvent devant le presbytère.

Le prêtre paraissait contrarié. — Je vous demande pardon, monsieur le curé... mais je voudrais bien savoir quelque chose...

Elle tremblait beaucoup et machinalement elle essayait avec son mouchoir le creux de ses mains tout humides, tant elle avait peur.

— Quoi, Gertrude ?

— Est-ce que M. André a l'intention de se marier avec cette jeune fille ?

— Mon frère est un honnête homme, Gertrude, vous me posez là une singulière question. C'est lui faire insulte que de supposer...

— Oh ! je n'ai rien supposé, dit-elle en l'interrompant. Ainsi M. André veut donner son nom à Mille Gilette Renaudière... et M. de Villard y consent ?

— Je ne vous ai pas dit que mon père y consentait, Gertrude, mais je voudrais savoir quel intérêt vous poussa à vous occuper de ces questions d'avenir.

Le prêtre avait parlé moins doucement que d'habitude, presque avec sécheresse.

— L'affection que j'ai pour vous, monsieur le curé, et aussi pour M. André, dit-elle timidement.

— Et en quoi cette affection pourrait-

elle s'alarmer de voir que ce projet de mariage est résolu ?

— Ah ! ce mariage va se réaliser ?

— Je ne l'ai pas dit.

— Quelquefois les vieilles femmes sont de bon conseil, si humble que soit leur condition...

Vous savez quelque chose ?

— Je ne sais rien, mais j'ai vu le docteur Renaudière à plusieurs reprises, depuis que je suis la servante de M. le curé. Cet homme a le regard méchant. Et il est méchant, j'en suis sûre, il faut qu'il le soit, puisque sa pauvre femme qui est infirme et malade depuis vingt ans, est négligée par lui comme un chien mort.

Le prêtre se taisait, un peu pâle. Gertrude s'animait peu à peu.

— Cet homme-là, certainement, bien qu'on ne dise rien contre lui, est capable de faire beaucoup de mal et il ne devrait pas entrer dans votre famille, si respectée et si aimée.

L'abbé Noël réfléchissait profondément. Certes, aucun soupçon ne lui venait à l'esprit sur la personnalité pour lui, en somme, inconnue de Gertrude. Cependant un étonnement germe en son esprit lorsqu'il recevait des preuves si fréquentes de cette affection. Comment cette femme l'avait-elle aimé ainsi, du premier coup ?

Car il avait surpris tout de suite chez elle les manifestations de cette affection. Du jour au lendemain il s'était senti aimé.

— Vous avez des préventions contre cet homme. Encore faudrait-il que ces préventions fussent justifiées. Que savez-vous sur son compte ?

— Oh ! rien, monsieur le curé, rien. Et après un silence, toujours tremblante :

— Et après un silence, toujours tremblante :

— Ainsi, monsieur le curé, ce mariage est résolu ?

— Non.

— Il n'aura pas lieu ?

— Mon père n'a pas voulu y consentir.

— Ah ! dit-elle soulagée, heureuse, avec un éclat de voix qui surprit Noël, tant mieux, tant mieux !... Et elle s'enfuit à la cuisine, pour cacher sa joie.

Quelques jours après, en traversant la place, au moment où elle allait aux provisions pour son ménage, elle rencontra Gilette.

Elle ne lui avait jamais adressé la parole.

Ce jour-là, elle l'arrêta.

— Mademoiselle, j'ai deux mots à vous dire.

— A moi, ma bonne femme !

— J'ai des yeux pour voir, mademoiselle, et depuis quelque temps, je remarque que vous passez bien souvent devant le presbytère... plus souvent que de raison, plus souvent surtout que vos affaires ne doivent vous y amener...

— Je ne comprends pas.

— Que si fait, vous me comprenez. — Est-ce monsieur l'abbé Noël qui vous a prîée de me parler de la sorte ?

— Non. C'est de moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.

— Non. C'est moi que ça vient... Ce n'est pas non plus M. André, le frère de M. le curé.